

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 juillet 2018

Date d'affichage : 17/07/2018
 Date de convocation : 06/07/2018
 Membres en exercice : 15
 Votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux et Chantegrue s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Xavier VIONNET, Maire, pour la session ordinaire du mois.

Conseillers présents : Pascal LANQUETIN, Pierre NICOD, Bernard BESCHET, Cédric BESCHET, Jacques TISSOT, Adeline BEJEANNIN, Emmanuel GETE, Alexandra LOYE, Jérôme BARTHELET, François FATON,

Conseillers absents excusés : Ariane DROZ-BARTHOLET pouvoir à Bernard BESCHET - Annie VALLET, Emmanuel COURVOISIER et Laurent LAMBERT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Me Alexandra LOYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. M. le maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour Modifié :

Point à ajouter : Modification de l'accord local pour les délégués communautaires

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2018.
2. MICRO CRECHE : Choix des entreprises
3. Contrat P@C : Demande soutien financier du Département pour la commune
4. Location Panier Valchantois : Proposition de bail commercial.
5. Admission en non-valeur
6. Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2018

Ce point est ajourné.

2 - Micro- crèche : Choix des entreprises

Le maire fait part au conseil du rapport d'analyse des offres pour ce marché.

N° LOT	INTITULE	ENTREPRISE RETENU	MONTANT € HT
1	TERRASSEMENT VRD	NICOLET TP - 25240 LE BREY	21 266.97
2	MACONNERIE GROS ŒUVRE	PODICO - 25160 MALBUISSON	53 145.00
3	MENUISERIES EXTERIEURES	TISSOT - 25300 LES FOURGS	27 306.00
4	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SARL ROTA - VAUX ET CHANTEGRUE	72 553.30
5	CLOISONS PEINTURE PLAFONDS	BONGLET - 39 000 LONS LE SAULNIER	70 990.56
6	METALLERIE	BONNEVAUX - 25300 PONTARLIER	39 842.50
7	MENUISERIES INTERIEURES	JURA MENUISERIE - 39 600 ARBOIS	39 464.30
8	RETELEMENTS COLLES	BONGLET - 39 000 LONS LE SAULNIER	12 327.82
10	PLOMBERIE SANITAIRE	CSTI - 39 300 CHAMPAGNOLE	18 027.86
11	ELECTRICITE	GUYON VILLEMAGNE - 25560 BULLE	30 844.84
12	CHAUFFAGE VMC	CSTI - 39 100 CHAMPAGNOLE	31 795.20

Le conseil, l'exposé du maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, - décide de retenir ces entreprises. Il donne pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce marché.

3 - Contrat P@C Micro Crèche : Demande de soutien financier du Département pour la commune

Le conseil , à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet d'investissement pour un montant estimé de 441 047 € HT de travaux

- Approuve le plan de financement prévisionnel, établi comme suit :

Etat (DETR ou FSIL / Contrat de ruralité)154 366 € soit 35%

Département du Doubs (PAC 25)..... 88 209 € soit 20%

Caisse d'Allocations Familiales.....110 000 € soit 25 %

Autofinancement 88 472 € soit 20%

- Sollicite le concours financier des organismes et partenaires cités dans le plan de financement :

Département Doubs (PAC 25), Etat (DETR ou FSIL, Contrat de ruralité), Caisse d'Allocations Familiales.

- Demande l'autorisation de commencer les travaux et autorise le Maire à conduire toutes les démarches et consultations nécessaires, à déposer les dossiers de subvention et à réaliser toute action nécessaire à la bonne avancée de ce dossier

4 - Location panier Valchantois : Proposition de bail commercial

Le bail dérogatoire du « panier Valchantois » arrive à échéance fin août 2018.

Le conseil décide à l'unanimité des présents, de faire rédiger un bail commercial par acte

Authentique. Un rendez vous est pris le 26 juillet 2018 avec Maître Arbelet, notaire à Pontarlier.

5 - Admissions en non-valeur

Le conseil décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes pour les tiers suivants :

Budget général

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant non-valeur €
2013	T-5	BESCHET Bernard	0.01
2013	R-2-42	BULLE SYLVAIN	0.01
2013	R-2-47	CAYROL LAURENT.	0.01
2015	R-2-80	FATON Martine	0.03
2014	R-12-102	JEANJACQUOT Philippe	0.01
2012	R-2-193	SCHAFER Damien	4.5
2012	R-2-193	SCHAFER Damien	66.12
2016	R-2-201	SCIERIE RENAUD S A M	0.11

Budget eau et assainissement

2015	R-1-110	KAEMPF MARTIN scierie martinet	14.84
2014	R-12-105	KAEMPF MARTIN scierie martinet	51.79
2014	R-12-105	KAEMPF MARTIN scierie martinet	28.84
2014	R-12-105	KAEMPF MARTIN scierie martinet	83.55
2014	R-12-105	KAEMPF MARTIN scierie martinet	15.45
2015	R-1-110	KAEMPF MARTIN scierie martinet	34.84
2012	R-1-196	SCHAFER Damien	69.68
2013	R-1-201	SCHAFER DAMIEN.	69.68

6 - Modification de l'accord local pour les délégués communautaires

Mr le Maire rappelle que les alinéas 2 et 3 de l'article 4 de la loi du 9 mars 2015 disposent qu' en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal ». Ainsi, du fait des élections partielles organisées le 7 octobre prochain à Courvières, la composition du conseil communautaire, définie sur la base d'un accord local par délibération communautaire n° 9 du 5 mars 2013, devra être modifiée par arrêté préfectoral avant le 26 août 2018.

Réunis le 17 juillet prochain, les membres du conseil communautaire devront se prononcer sur la recomposition du conseil communautaire selon la répartition suivante :

COMMUNE	Nombre de sièges	COMMUNE	Nombre de sièges
BANNANS	2	COURVIERES	2
BONNEVAUX	2	DOMPIERRE LES TILLEULS	2
BOUJAILLES	2	FRASNE	7
BOUVERANS	2	LA RIVIERE DRUGEON	4
BULLE	2	VAUX ET CHANTEGRUE	2
TOTAL	27		

Mr le Maire indique qu'il revient aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur cette répartition.

L'exposé de Mr le Maire entendu, les membres du conseil municipal, acceptent la répartition proposée ci-dessus, sous réserve de l'avis favorable du conseil communautaire le 17 juillet prochain.

Le conseil municipal regrette ce changement en cours de mandat qui pénalise la commune d'un élu délégué communautaire. Il est fort dommageable de demander à un élu de s'investir dans une mission et de voir celle-ci s'interrompre pour une raison indépendante de notre volonté ou de notre choix.

7 - Questions diverses :

A) Financement travaux agence postale

Le maire donne lecture au conseil du courrier de la Commission de Présence Postale Territoriale, présidée par Daniel CASSARD, qui propose, via un fond de péréquation, une aide aux communes disposant d'une agence postale, pour la réalisation de travaux contribuant à mutualiser les activités postales et municipales.

B) Travaux d'enrobé rue du Laveron.

Les travaux d'enrobé sur les rues annexes de la rue du Laveron (accès RD9 devant la scierie du Laveron et accès RD9 vers le transformateur) n'ont pas été prise en compte dans le chiffrage à la charge de RTE. Le maire propose de réaliser ces travaux d'enrobé pour une finition parfaite. Le conseil prend connaissance de la proposition de la société COLAS pour un montant estimé de 25 000 € HT.

Fin de la séance 22 h 30.

Points abordés :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2018.
2. MICRO CRECHE : Choix des entreprises
3. Contrat P@C : Demande soutien financier du Département pour la commune
4. Location Panier Valchantois : Proposition de bail commercial.
5. Admission en non-valeur
6. Modification de l'accord local pour les délégués communautaires
7. Questions diverses
 - A) - financement des travaux « Agence postale »
 - B) - Travaux d'enrobé rue du Laveron.

Le Maire, Xavier VIONNET



